

BREVET D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE
ÉPREUVE A DU DEUXIÈME GROUPE
MODULE G4

Options : Toutes

Durée : 2 heures 30

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Les candidats traiteront chaque module sur des feuilles séparées

Le sujet comporte 9 pages

MODULE G4 : VIE SOCIALE, CIVIQUE ET CULTURELLE 20 points

MODULE G5 : INITIATION AU MONDE CONTEMPORAIN 20 points

SUJET

MODULE G4 : VIE SOCIALE, CIVIQUE ET CULTURELLE

PARTIE 1 (9 points)

En qualité de secrétaire de l'Association des lycéens de votre établissement, la fille de Monsieur et Madame Leclercq est chargée avec les autres membres du bureau d'organiser une animation sur les produits du terroir. Elle vous demande votre aide.

- 1) Vous lui proposez de lancer un appel à idées dans l'établissement par le moyen d'une affiche disposée dans différents endroits de l'établissement.
Quels sont les éléments indispensables que l'on devra trouver sur cette affiche ? (5 réponses attendues)
- 2) Enumérez les personnes à contacter à l'extérieur de l'établissement pour vous aider dans ce projet.
Quelles animations pouvez-vous proposer ce jour là ?
- 3) Lors d'une réunion préparatoire, vous saisissez l'occasion pour rappeler à vos camarades que les associations loi 1901 contribuent au dynamisme et à la vie citoyenne locale.
Quels sont vos arguments ? (3 réponses attendues au minimum)
- 4) Vous avez également invité l'animateur de la radio locale.
Précisez ce qu'est une radio locale.
Décrivez quel est son rôle dans la vie locale.

PARTIE 2 (6 points)

(documents 1 et 2 : articles extraits du journal l'Union : journal d'informations générales du département de la Marne, France métropolitaine)

- 1) Quelle est la périodicité du journal l'Union ?
- 2) Comment se nomment les associations présentées dans les articles ?
- 3) Quelles sont leurs activités ?
- 4) Dans le **document 1**, « l'assemblée générale se tiendra (...) » :
 - A quoi sert une assemblée générale dans la vie d'une association ?
 - De qui se compose-t-elle ?
 - Quand se réunit-elle ?
- 5) Expliquez en quelques lignes pourquoi « le maire de La Capelle est ravi » du spectacle (**document 2**).

PARTIE 3 (5 points)

(document 3)

Monsieur et Madame LECLERCQ ont signé un PACS après cinq années d'union libre.

Après une lecture attentive du **document 3** « Le PACS séduit de plus en plus », répondez aux questions suivantes :

- 1) En 2007,
 - Quel est l'âge moyen du mariage pour les hommes ?
 - Quel est l'âge moyen du mariage pour les femmes ?
 - Quel est le taux de fécondité ? Expliquez ce chiffre.
- 2) Qu'appelle-t-on « union libre » ?
- 3) Que signifie le sigle PACS ?
- 4) Comment l'auteur de l'article définit-il le PACS ?

GRILLE D'EVALUATION

QUESTIONS	CAPACITES	CRITERES	BAREME	
			Détaillé	Global
PARTIE 1	Répondre aux questions relevant de la vie sociale et culturelle locale :	- Pertinence - Exactitude - Exhaustivité - Argumentation	0,5 x 5	
1	Nommer les 5 éléments d'une affiche.			2,5 points
2	Indiquer les personnes à contacter et proposer 3 animations.			3 points
3	Argumenter sur le lien associations/vie locale.			1,5 point
4	Expliquer le rôle d'une radio locale.			2 points
Total				9 points
PARTIE 2	Répondre aux questions relevant de la vie sociale et culturelle locale :	- Exactitude - Pertinence - Argumentation - Pertinence et qualité de l'expression	0,5 x 2 0,5 x 2	
1	Indiquer la périodicité du journal.			1 point
2	Nommer les 2 associations.			1 point
3	Indiquer leurs activités.			1 point
4	Expliquer une assemblée générale.			2 points
5	Expliquer l'enthousiasme du maire.			1 point
Total				6 points
PARTIE 3	Répondre aux questions relevant de la vie civique :	- Exactitude - Pertinence	0,5 x 3	
1	Donnez 3 chiffres et expliquer le dernier.			1,5 point
2	Expliquez le terme « union libre ».			1 point
3	Signification du sigle PACS.			1 point
4	Interprétation du texte.			1,5 point
Total				5 points
TOTAL GENERAL				20 points

DOCUMENT 1

L'Union : 29/09/07

LA THIÉRACHE

Samedi 29 septembre 2007

LE NOUVION-EN-THIERACHE

Les Godasses repartent du bon pied



Michel Poulain entouré des membres de son comité directeur

Après une petite trêve estivale, le comité directeur de l'association de marcheurs « Les Vieilles Godasses » présidée par Michel Poulain, se sont retrouvés, samedi après-midi à l'espace culturel pour faire le point sur les actions à venir : participation au forum des associations et au Nouvion-Athlon et réflexion sur le prochain calendrier des marches pour l'année 2008.

Réflexion également sur l'assemblée générale qui se tiendra en ce même lieu le 27 octobre à 18 heures.

Michel Poulain a rappelé le programme des marches pour terminer l'année, à savoir : mois d'octobre, Chigny le 7, Petit-Verly le 21 et Petit-Fayt le 28. Mois de novembre : La Neuville-les-Dorengt le 4, Le Favril le 11, Tupigny le 25. Mois de décembre : Floyon le 2, Charleville-Mézières le 8 et Clairfontaine le 16.

DOCUMENT 2

L'Union 25/09/07

LA THIÉRACHE

Mardi 25 septembre 2007

LA CAPELLE

Son et lumière : les bénévoles recrutent en plein air

L'association « Thiérache » Promotion » avait organisé une journée portes ouvertes pour présenter les réalisations concernant le futur son et lumière. Le premier spectacle est toujours prévu à l'hippodrome à l'été 2008.

Le son et lumière « Et si la Thiérache m'était contée ... » prend de l'ampleur.

Bien entendu les premières représentations ne se feront qu'à l'été 2008, toutefois Louis Clouet, président de l'association « Thiérache Promotion » et les bénévoles estiment qu'il est grand temps de montrer au grand public de quoi ils sont capables. Le Puy du Fou n'aura qu'à bien se tenir !

Pour communiquer, rien de tel que d'inventer tout un chacun à venir contempler les prémices de ce qui devrait être le spectacle de l'été prochain. Ils étaient donc nombreux, ce dimanche, à s'être déplacés sur le parking de la halle d'animation Michel Flandre pour vadrouiller entre les diverses animations. Une chose

est sûre, les costumes sont prêts. La fresque retracera l'histoire autour de sept grands thèmes : les Gaulois et leur potiron magique, les Romains et les gladiateurs, les Grognards de Napoléon, les moines et la fabrication de produits artisanaux, les courtisanes de Louis XV, les Poilus et les Paysannes.

Déjà 75 figurants
Parmi les 75 figurants qui ont déjà rejoint l'équipe, Daniel Mathis est ravi par cette journée test. « Il faut fédérer notre petit pays, la Thiérache, autour d'un beau projet comme celui-ci. Il faut également mobiliser les hommes et les bénévoles. Nous venons tous d'horizons

socioprofessionnels différents, c'est ce qui est important également. Les amitiés se nouent et c'est très sympa ».

Les badauds étaient ravis.

Le maire de la Capelle également : « c'est très bien de montrer ce qui a été fait, de donner envie aux gens de rejoindre l'association et l'équipe de bénévoles. En plus, il y a du passage ! Donner envie, je crois que cet objectif est rempli ».

En voyant ce qui est déjà réalisé en niveau du spectacle, beaucoup lançaient « Vivement l'été prochain ! »

A.Mi.



Les poilus ont pris la pose devant une Pierre d'Haudroy factice



Les badauds étaient curieux de découvrir.



Les courtisanes jouaient à « colin maillard »

DOCUMENT 3

Le PACS séduit de plus en plus

(...)

Certaines histoires se terminent encore comme les contes de fées d'autrefois : ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants ! Sauf qu'en 2008, on ne se marie pas toujours ou pas forcément avant la naissance et les héroïnes n'auront en moyenne que 1,96 enfant. Nos jeunes mariés ont désormais respectivement 29,3 ans pour les femmes, et 31,3 ans pour les hommes.

Et si les mariages aujourd'hui sont fragiles, les « unions libres » le seraient davantage encore, car elles n'offrent pas de cadre structuré pour surmonter les difficultés. En l'absence de tout engagement et parole légale, de devoirs mutuels et consentis, la tentation est plus grande, en cas de difficulté, de désertir. (...)

Si le mariage recule, le PACS séduit de plus en plus : 90 000 PACS (désormais un PACS pour deux mariages) ont été conclus cette dernière année par des couples hétérosexuels, soit une augmentation de 25 % par an. Un « mini-engagement » révocable par l'un ou l'autre des partenaires, qui apporte des avantages matériels et peut se faire simplement, sans même parfois que la famille soit au courant. Le PACS joue aujourd'hui parfois aussi le rôle des fiançailles d'autrefois, une première étape vers le mariage.

Et alors, quand un couple décide de se marier, après avoir longtemps réfléchi, sans y être obligé par rien ni personne, il veut souvent en faire une fête unique, inoubliable, démesurée ! Mais c'est encore une autre histoire...

GUILLEMETTE DE LA BORIE
La Croix du 02/04/2008

MODULE G5 : INITIATION AU MONDE CONTEMPORAIN

PARTIE 1 : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE (12 points)

Questions

- 1) Donnez une définition de la pluriactivité. **(2 points)**
- 2) Dites quelles sont les raisons qui contraignent les montagnards à la pluriactivité. **(3 points)**
- 3) La législation prend-elle en compte la pluriactivité ? Justifiez votre réponse. **(3 points)**
- 4) Le fait d'être pluriactifs déplaît-il aux montagnards ? Expliquez votre opinion. **(4 points)**

GRILLE D'EVALUATION

COMPETENCES	CRITERES	BAREME
Avoir des connaissances et comprendre le texte : expliquer ce qu'est la pluriactivité.	Exactitude	2 points
Comprendre le texte, en utilisant les connaissances acquises ; citer au moins deux raisons.	Exactitude	1,5 point par raison
Comprendre le texte : citer au moins deux mesures législatives.	Pertinence	1,5 point par mesure correctement citée
Comprendre texte et faire preuve d'imagination.	Pertinence Qualité de l'argumentation	1 point 3 points

DOCUMENT

Le cumul d'activités, soit simultanées (pluriactivité) soit consécutives (saisonnalité), est un trait culturel foncièrement montagnard, directement issu des conditions matérielles imposées par le milieu naturel (rentabilité agricole réduite en raison de surcoûts multiples, saisons fortement marquées). Cela explique que la loi montagne du 9 janvier 1985 consacre un de ses chapitres à la question. Souvent pénalisés par la multiplicité des statuts professionnels qu'ils cumulent, l'enjeu permanent pour les saisonniers et pluriactifs est de pouvoir bénéficier de droits identiques à ceux des travailleurs à temps complet. Car en effet, il ne suffit pas d'affirmer une égalité de principe pour qu'un tel objectif soit atteint. Il est nécessaire au contraire d'adapter en permanence le droit du travail, celui de la sécurité sociale ou les règles de la fiscalité au fur et à mesure de leurs évolutions pour y intégrer cette spécificité.

Les avancées en la matière ont été nombreuses dans la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. [...]

Le travail conduit par l'ANEM* souligne que les modes de vie et l'économie en montagne sont déterminés par deux phénomènes liés au climat, au relief et à l'activité touristique : la saisonnalité et la pluriactivité. Dans ce contexte particulier, **le métier de saisonnier exige des compétences spécifiques et un professionnalisme sans faille** des intéressés.

Aussi, ces travaux contribuent opportunément à nourrir la réflexion, alors même que, **par ailleurs, il existe une tendance à méconnaître le professionnalisme du travailleur saisonnier** et à ignorer la spécificité de sa condition.

Il apparaît également que les **élus multiplient les actions pour améliorer les conditions de travail et d'insertion des saisonniers mobiles** de façon à les fidéliser et à améliorer la qualité du service rendu. Dès lors que certaines conditions (la pérennité de l'emploi, la pluriactivité, la formation professionnelle, la qualité de la protection sociale, etc.) sont réunies, **la saisonnalité peut être aussi un véritable choix de vie.**

* Association nationale des maires et élus de montagne

Site Internet de l'ANEM, 2011

PARTIE 2 : ECONOMIE (8 points)

Questions

1) Les revenus (5 points)

Les ménages perçoivent des revenus.

On peut distinguer les revenus du travail et du patrimoine et les revenus sociaux ou de transfert.

11) Donner deux exemples de revenus du travail et du patrimoine. **(1 point)**

12) Donner deux exemples de revenus sociaux ou de transfert. **(1 point)**

Les revenus perçus par les ménages sont utilisés ; on distingue deux principales utilisations possibles des revenus.

13) Préciser ces deux grandes utilisations des revenus des ménages. **(2 points)**

14) Définir la notion de ménage. **(1 point)**

2) Le contrat de travail (3 points)

21) Le contrat de travail fait intervenir deux personnes.

Préciser le nom habituellement donné dans le contrat de travail à ces deux personnes. **(1 point)**

22) Différents contrats de travail existent en France.

En citer deux et expliquer en une phrase la principale caractéristique de chacun de ces deux contrats de travail. **(2 points)**

GRILLE D'EVALUATION

COMPETENCES	CRITERES	BAREME
Les revenus	11) Exemples pertinents (2 x 0,5 point).	1 point
	12) Exemples pertinents (2 x 0,5 point).	1 point
	13) Notions exactes (2 x 1 point).	2 points
	14) Notion comprise.	1 point
Le travail	21) Termes exacts (2 x 0,5 point).	1 point
	22) Exemples pertinents (2 x 0,5 point). Notions comprises (2 x 0,5 point).	2 points
		8 points